

PROGRAMME DES EPREUVES :

10 km 500 et 21 km à partir de 9h30

INSCRIPTIONS :

Reçues avant le 02 Juillet 2010

6€ le 10 km 500

7,50€ le 21 km

Sur place +2€

A l'aide du bulletin ci-joint, accompagné des frais d'inscription, à retourner au plus tôt à : (chèque à l'ordre de l'USB)

Mme Vial - USB - 47 grande rue - 27330 La Barre en Ouche

Tél - Fax : 02.32.44.35.07 (bureau)

[Courvallet-via@orange.fr](mailto:Courvallet-via@orange.fr)

CLASSEMENT :

Catégorie : Cadet, Junior, Espoir, Sénior, Vétéran 1.2.3

Homme et Femme

RECOMPENCES :

Coupes et lots aux 1<sup>ers</sup> de chaque course des 10 km 500 et 21 km

ainsi qu'aux 1<sup>ers</sup> de chaque catégorie

Plus divers lots tirés au sort

DIVERS :

Vélo accompagnateur interdit

3 ravitaillements

Parking - WC - douches

2 boucles de 10 km 500

Service médical assuré par la Croix-Rouge

Retrait des dossards le 04 Juillet 2010 à partir de 8h

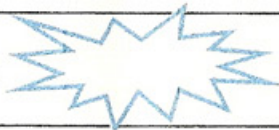

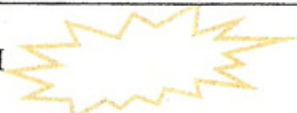



Assurance de la course par Groupama

Les organisateurs déclinent toute responsabilité

en cas de perte ou de vol

LES 21 BORNES DE LA BARRE EN OUCHE

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Nom :	Prénom :
Année de naissance :	Catégorie :
Sexe Masculin 	Sexe Féminin 
Code postal :	Ville :
Club / Entreprise :	
Licencié OUI 	Licencié NON 
N° Licence :	
Course choisie 10 km 500 	Course choisie 21 km 

Responsabilité civile :

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de Groupama Assurance 27/02116472T/0001 individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

\*Les non licenciés devront être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie certifiée conforme. Ces documents seront conservés par l'organisation en tant que justificatifs en cas d'accident. Dossard donné en échange du bulletin complet avec certificat médical (ou photocopie certifiée conforme (loi du 23/03/99).

Les mineurs participeront sous l'entière responsabilité de leurs parents ou de leur club.

SIGNATURE :